

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau de la Vie Démocratique / Elections
Affaire suivie par : EB
Tél.: 04 76 60 32 93
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le 28 AOUT 2019

ARRÊTÉ N° 38-2019-08-28-019
**fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote
dans la commune de Renage**

**LE PRÉFET DE L'ISÈRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;
VU la circulaire ministérielle NOR : INTA1637796J du 17 janvier 2017, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;
VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;
VU l'arrêté préfectoral n° 38-2018-06-25-018 du 25 juin 2018 fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Renage ;
VU l'arrêté préfectoral n° 38-2019-03-13-012 du 13 mars 2019 portant modifications des limites territoriales entre les communes de Beaucroissant et de Renage ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Renage sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

Article 2 - L'arrêté préfectoral 38-2018-06-25-018 est abrogé.

Article 3 - Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de Renage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour le Préfet par délégation
Le Secrétaire Général

Philippe PORTAL

N° et localisation du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
<p>Bureau de vote n°1 : <i>(centralisateur)</i> SALLE POLYVALENTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Route de vourey - Route des papeteries - Rue Jean Legrenzi - Chemin de la sure - Chemin des bouleaux - Chemin des bruyères - Chemin des combes - Chemin des écureuils - Chemin du Garin - Chemin du marais fleury - Chemin du maupas - Impasse du Fays - Montée du champ blat - Rue alexandre raphaël - Boulevard Docteur Valois - Impasse la charrière - Le clos des vergers - Lotissement le clocher - Montée du couloir - Place cardinal - Place de la libération - Place de la salle polyvalente - Route de criel - Rue de la mègre - Rue du 19 mars 1962 - Rue du guichet - Rue du vercors - Rue le verdon - Rue michel créminési du 256 au 575 - Impasse du pavillon - La bergère - Lotissement le mimosa - Lotissement - Petite hurtière - les armanières - Rue de la république de 714 à 1774 - ZA la vallée - ZA papeterie de Renage - Chemin du mollard rond - Impasse du bandeau
<p>Bureau de vote n°2 : SALLE POLYVALENTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chemin de la bâtie - Chemin du gua - Descente d'Allivet - Hameau du grand pré - Impasse des cités - Résidence les pléiades - Route de rives - Rue de l'industrie - Rue du 08 mai 1945 - Rue des prairies - Rue du plan - Rue paul langevin

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Rue Jean Moulin- ZA du plan- ZI du plan- Avenue de la piscine- Chemin de la crauze- Chemin de la Fontaine noire- Chemin du gorgeat- Côteau du bellevue- Hameau de la fontaine- Hameau du côteau- Impasse de la rua- Le clair logis- Les lacets- Lotissement les jardins d'Elodie- Montée de la rua- Montée du bois de 0 à 174- Parc de la Bâtie- Rue de la crozelière- Rue de la poste- Rue de la république de 0 à 713- Rue des charmilles- Rue des écoles- Rue michel créminési de 0 à 255- Chemin de la bergère de 0 à 94 puis de 116 à 214 et de 216 à 420- Chemin de la bourretière |
|--|--|

